



**FINANCES  
PUBLIQUES**

**2025  
2026**



**REJOIGNEZ NOUS !**



**[FINANCES.CFDT.FR](https://finances.cfdt.fr)**

# ACCUEIL DES INSPECTEURS STAGIAIRES

<b>FORMATION</b>	<b>4</b>
CALENDRIER	4
DÉROULÉ DE LA FORMATION	4
<b>TEMPS DE TRAVAIL, ABSENCES, CONGÉS</b>	<b>6</b>
PENDANT LE STAGE THÉORIQUE	6
PENDANT LE STAGE PRATIQUE	6
RÉCAPITULATIF DES CONGÉS ET SUSPENSIONS DE COURS	7
<b>AFFECTATION, TITULARISATION, RECLASSEMENT</b>	<b>7</b>
PREMIÈRES AFFECTATIONS	7
DÉLAIS DE SÉJOUR	8
TITULARISATION	8
RECLASSEMENT	9
<b>LIRE SA FEUILLE DE PAIE</b>	<b>10</b>
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	10
TOUTES LES PRIMES ET INDEMNITÉS	11
ÉLÉMENTS À DÉDUIRE	12
RÉMUNÉRATION PENDANT LA FORMATION THÉORIQUE	13
LE DROIT À L'INFORMATION SYNDICALE	13



[finances.cfdt.fr/écoles](https://finances.cfdt.fr/écoles)



[écolesfip@finances.cfdt.fr](mailto:écolesfip@finances.cfdt.fr)



[cfdtenfip](https://www.facebook.com/cfdtenfip)



[cfdt\\_finances\\_enfip](https://www.instagram.com/cfdt_finances_enfip)

LA CFDT FINANCES A RÉDIGÉ UN GUIDE DE L'ACTION SOCIALE AU SEIN DU MINISTÈRE DES FINANCES AFIN DE MIEUX TE REPÉRER PARMİ TOUS LES DISPOSITIFS PROPOSÉS.



NE PAS ÊTRE  
AU DESSUS,  
JUSTE À LA  
HAUTEUR.

**CFDT**  
1<sup>er</sup> SYNDICAT  
DE FRANCE

# REJOINS LE 1ER SYNDICAT DE FRANCE, REJOINS LA CFDT

La CFDT te félicite pour ta réussite au concours d'Inspecteur des Finances publiques. Tu commences un cycle de formation d'une année au terme de laquelle tu seras titularisé.

Tu trouveras dans ce guide des réponses à tes premières questions. Elles seront sûrement nombreuses et c'est pourquoi les militants de la CFDT sont disponibles pour y répondre tout au long de ta formation mais aussi de ta carrière.

Confiante dans ses valeurs et principes d'actions revendicatifs et responsables, la CFDT s'appuie sur un syndicalisme de terrain grâce à tous ses adhérents et aux militants des sections locales et des syndicats régionaux des Finances.

La CFDT Finances publiques accompagne les agents tout au long de leur carrière. Et comme elle le fait de longue date, elle continue également de défendre les conditions de travail et les conditions d'exercice des missions.

La CFDT sera à tes côtés, tout au long de ta carrière, pour préserver les intérêts de tous les personnels face aux évolutions de notre administration.

Quel que soit le lieu où tu travailles, tu trouveras un contact CFDT pour te renseigner, t'accompagner et te défendre. Tu trouveras ses coordonnées sur le site CFDT Finances ou en flashant ce QR-code.

Les élus en CAPN de catégorie A sont également disponibles pour défendre ton dossier.



## ÉLUS EN CAPN A

[a-elus-fip@finances.cfdt.fr](mailto:a-elus-fip@finances.cfdt.fr)

Karine ROUSSEAU

Jean-Marc GAUCHER

Nathalie QUERSIN

## TES CONTACTS À L'ENFIP

[ecolesfip@finances.cfdt.fr](mailto:ecolesfip@finances.cfdt.fr)

### ENFIP CLERMONT

**Sydney GOLD, Aurore KUAKUVI et Philippe PRAS**

[cfdt.enfip-clermonteleves@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cfdt.enfip-clermonteleves@dgfip.finances.gouv.fr)

Bureau 315, 3è étage

### ENFIP NOISIEL

**Véronique ROUIS,**  
07 83 84 21 39

**Emmanuel GÜELL DAUREL,**  
07 49 99 53 73

**Patrick BELLON**  
06 71 48 15 15

[enfip.idf.stagiaires@syff-cfdt.org](mailto:enfip.idf.stagiaires@syff-cfdt.org)

Bureau 002, RDC Escalier C

### ENFIP TOULOUSE

**Cyrille ARBEILLE,** 06 24 39 50 63

[socfi@finances.cfdt.fr](mailto:socfi@finances.cfdt.fr)

# FORMATION

[Arrêté du 30 juillet 2018 fixant les modalités d'organisation et l'évaluation du cycle de formation professionnelle des inspecteurs des finances publiques stagiaires ainsi que leur formation obligatoire complémentaire - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

## CALENDRIER



**POUR UNE MEILLEURE CONCILIATION « PARENTALITÉ/SCOLARITÉ EN ÉCOLE PROFESSIONNELLE », LA CFDT EXIGE QUE LES DATES DE RENTRÉE DES ÉCOLES PROFESSIONNELLES SOIENT DIFFÉRENTES DE CELLES DES RENTRÉES SCOLAIRES.**

## DÉROULÉ DE LA FORMATION

La scolarité des inspecteurs stagiaires dure 12 mois.

Les stagiaires de la sphère foncière rejoignent l'ENFIP de Toulouse.

### UNE FORMATION THÉORIQUE DE 8 MOIS

La formation théorique est composée de deux phases : la première (la formation socle) est commune à l'ensemble des stagiaires et la seconde (la formation bloc fonctionnel) dépend de l'affectation locale du stagiaire.

PHASES DE LA FORMATION THÉORIQUE	CONTENU
BLOC SOCLE	<ul style="list-style-type: none"><li>* Présentation des missions de la DGFIP</li><li>* Finances publiques</li><li>* Comptabilité</li><li>* Enseignement juridique</li><li>* Rédaction administrative et recherche documentaire.</li><li>* Comportement et positionnement du cadre A, management et communication</li><li>* Informatique, système d'information, culture numérique et outils bureautiques...</li></ul>
BLOC FONCTIONNEL	<ul style="list-style-type: none"><li>* Contrôle fiscal</li><li>* Gestion fiscale - SIE</li><li>* Gestion fiscale - SIP</li><li>* Secteur Public local</li><li>* Gestion publique locale</li><li>* Gestion foncière</li></ul>

## LES ESTIVALES

Entre la mi-juin et la mi-juillet, alors que vous êtes en stage pratique probatoire, l'ENFIP vous impose un retour dans votre établissement de formation.



**LA CFDT FINANCES PUBLIQUES DEMANDE LEUR SUPPRESSION AU REGARD DES DIFFICULTÉS D'ORGANISATION ET DES COÛTS QU'ELLES GÉNÈRENT POUR LES STAGIAIRES.**

## L'évaluation des unités de compétences (UC)

Dans chacun des blocs socle et fonctionnel, tu passeras 4 unités de compétence (UC), soit 8 au total. Parmi les 8 UC, deux sont des oraux. L'oral du bloc socle est un oral collectif.

Il existe une neuvième UC, « Implication et intégration au sein d'un collectif de travail », commune aux deux phases de formation. Cette UC est acquise par défaut sauf si le stagiaire a des « attitudes non responsables » (ex : copie blanche ou oral non préparé).

La formation théorique est validée quand au moins 6 des 9 UC sont validées. Mais attention, il faut aussi valider au moins 1 UC du bloc socle et 3U du bloc fonctionnel. Si ce n'est pas le cas, tu ne valides pas ta formation même si tu as validé 6 UC au total.

Le stagiaire qui n'a pas validé au moins 6 des 9 UC passera une épreuve de rattrapage. Pour la partie socle, tous les stagiaires qui n'ont pas validé l'ensemble des UC passent le rattrapage.

## Stagiaire en situation de handicap



**LA CFDT A OBTENU UN AMÉNAGEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉVALUATIONS ET DU SUIVI DE LA SCOLARITÉ.**

Pour en bénéficier prends contact avec le médecin de prévention de l'école et rapproche-toi du correspondant handicap !

## Digitalisation

Une journée par semaine, tu travailleras en autonomie.

Concrètement, ça veut dire :

- Tu seras en formation 4 jours sur place et 1 jour à distance chaque semaine. Cette journée à distance peut être répartie en deux demi-journées, si besoin.
- Tu auras un ordinateur portable.
- Tu recevras une indemnité de télétravail de 2,88 € par jour, dans la limite de 253,44 € par an.



**LA CFDT FINANCES PUBLIQUES N'EST PAS OPPOSÉE À UNE DIGITALISATION PARTIELLE DES COURS DES LORS QU'ELLE S'INSCRIT DANS UNE DYNAMIQUE PÉDAGOGIQUE ET QU'ELLE RESTE UN MOYEN D'ILLUSTRER DES NOTIONS VUES EN COURS AVEC DES CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT.**

## UN STAGE PRATIQUE PROBATOIRE, EFFECTUÉ SUR LE FUTUR POSTE D'AFFECTATION

- Tu effectueras ton stage pratique probatoire dans le service dans lequel tu as été affecté et pour lequel tu seras spécifiquement formé à l'ENFIP. Il peut arriver que certaines directions locales modifient cette affectation lors de ta prise de poste.

**Si tu rencontres des difficultés au moment de ton installation sur ton lieu de stage, prends contact avec un militant CFDT.**

- Pendant la durée du stage pratique probatoire (SPP), deux unités de compétences (UC) sont évaluées :
  - la première UC évalue le comportement et l'intégration du stagiaire dans le service,
  - la seconde UC évalue l'appréhension et la mise en œuvre des gestes métier et des compétences techniques.

Le SPP ne sera validé que si ces **deux unités de compétences sont acquises**. Deux points d'étape sont prévus, à mi-parcours et en fin de stage.

Un rapport final, rédigé par le chef de service, est validé par le Directeur et transmis à l'ENFIP.

Cette formation pratique est un **stage probatoire** avec tout ce que cela implique en termes de titularisation. Le stagiaire sera évalué sur ses aptitudes à s'intégrer dans son environnement professionnel et à remplir les missions qui lui seront confiées.

Après ta titularisation, et en fonction de ton service d'affectation, tu suivras un parcours de formation complémentaire afin de parfaire tes connaissances métiers. C'est le passeport de formation.



**LA CFDT REVENDIQUE UN ALLONGEMENT DE LA FORMATION INITIALE, AXÉE AUTOUR DE CAS PRATIQUES ET D'EXERCICES PLURIDISCIPLINAIRES, POUR LAISSER LE TEMPS AUX STAGIAIRES D'ASSIMILER ET S'APPROPRIER LES FONDAMENTAUX.**

# TEMPS DE TRAVAIL, ABSENCES, CONGÉS

## PENDANT LE STAGE THÉORIQUE

### ORGANISATION DES COURS

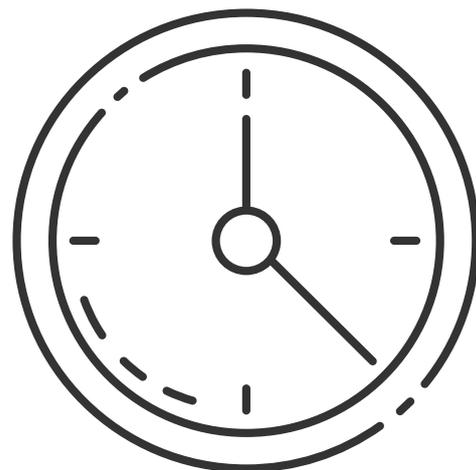
Les emplois du temps sont communiqués à l'avance et sont consultables sur le site intranet de l'ENFiP.

### ABSENCES

En cas d'absence non prévisible, tu dois rapidement prévenir l'ENFiP et envoyer les justificatifs via le bureau des absences. Si tu es absent sans justification, l'ENFiP peut déduire de ta rémunération tes journées d'absence.

Si tu es absent, pour cause de maladie notamment, pendant ton stage pratique probatoire, celui-ci est prorogé d'autant de jours.

**En cas de difficulté, n'hésite pas à joindre un militant CFDT présent dans les écoles.**

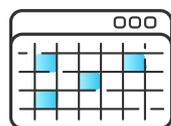


 **LE CERTIFICAT MÉDICAL NE DOIT ÊTRE ADRESSÉ NI À LA SÉCURITÉ SOCIALE NI À LA MUTUELLE.**

 **LA CFDT DEMANDE LA SUPPRESSION DU JOUR DE CARENCE ET DE LA RETENUE DE 10 % SUR LES REVENUS DES FONCTIONNAIRES ET DES AGENTS CONTRACTUELS QUAND ILS SONT MALADES.**

### SUSPENSIONS DE COURS

Pendant la formation initiale, le temps de travail et les congés relèvent d'un système spécifique. Tu bénéficies des autorisations d'absence et des suspensions de cours prévues par l'ENFiP.



AUTOMNE	Une semaine en novembre
FIN D'ANNÉE	Deux semaines des congés scolaires
HIVER	Une semaine en février
MAI	Une semaine avant le début de la formation pratique probatoire

 **LES INTERNES DOIVENT AVOIR ÉPUISÉ LEURS CONGÉS ANNUELS PRORATISÉS AU 31 AOÛT 2025 OU LES AVOIR MIS SUR UN COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET) AVANT LE DÉBUT DE LA SCOLARITÉ. SINON ILS SONT PERDUS.**

## PENDANT LE STAGE PRATIQUE

### TEMPS DE TRAVAIL

Les stagiaires sont soumis au régime horaire du forfait de 35h, sans badgeage possible. Les horaires de travail seront déterminés conjointement avec le chef de service.

Pendant leur stage pratique les stagiaires peuvent demander un temps partiel de droit ou non. Cette décision a pour conséquence de prolonger d'autant la durée du stage pratique probatoire. Cette demande doit être formulée 2 mois avant le début du stage, soit début mars au plus tard.

### SUSPENSION DE COURS

Pour les congés, les stagiaires bénéficient du régime des suspensions de formation : aucun congé ni jour d'ARTT ne peut leur être accordé sur cette période.



<b>CONGÉS D'ÉTÉ</b>	Le mois d'août
---------------------	----------------

# RÉCAPITULATIF DES CONGÉS ET SUSPENSIONS DE COURS

	PÉRIODE AVANT L'ENTRÉE EN SCOLARITÉ (DU 1ER JANVIER AU 31 AOÛT N)	PÉRIODE DE SCOLARITÉ (DU 1ER SEPTEMBRE N AU 31 AOÛT N+1)	PÉRIODE POSTÉRIEURE À LA SCOLARITÉ (DU 1ER SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE N+1)
EXTERNES	Sans objet		
INTERNES ET EXTERNES RELEVANT DÉJÀ DE LA DGFIP	Congés annuels : prorata temporis (8/12°) ARTT : prorata temporis (8/12°) Jours de fractionnement : acquis sans proratisation	Suspension de cours	Congés annuels : prorata temporis (4/12°) ARTT : prorata temporis (4/12°) Jours de fractionnement : acquis sans proratisation

## AFFECTATION, TITULARISATION, RECLASSEMENT

### PREMIÈRES AFFECTATIONS

#### EN SEPTEMBRE 2025

La Direction Générale communique aux stagiaires :

- une liste des départements ouverts (sans précisions ni des blocs fonctionnels ni du nombre de postes)
- une liste des postes au choix proposés à la Centrale et dans les Directions Nationales Spécialisées
- une liste des postes ouverts dans des services dits relocalisés

Les affectations nationales définitives sont connues fin octobre.



**LE RANG DE CONCOURS EST DÉTERMINANT POUR L'AFFECTATION. LES STAGIAIRES SONT INTERCLASSÉS AU RANG DE CLASSEMENT DU CONCOURS, EN COMMENÇANT PAR LE CONCOURS INTERNE ET EN PRENANT EN COMPTE LES SITUATIONS PRIORITAIRES (HANDICAP, RAPPROCHEMENT DE CONJOINT...).**



**LA CFDT PEUT PORTER TON DOSSIER ET TES DEMANDES DEVANT L'ADMINISTRATION POUR FAIRE VALOIR LES SITUATIONS PARTICULIÈRES. CONTACTE LES MILITANTS CFDT DANS LES ÉCOLES : ILS TRANSMETTRONT TON DOSSIER À TES ÉLUS.**

#### EN NOVEMBRE 2025

Les affectations locales - c'est-à-dire le service que tu rejoindras - sont connues à la mi-novembre. Cette affectation détermine ton bloc fonctionnel.

#### AU MOIS DE JANVIER 2026

En janvier, pendant la campagne de mutation, tu pourras candidater à des postes dans les services centraux ou dans les directions spécialisées, sauf si tu as déjà obtenu un de ces postes en octobre.

Tu ne pourras postuler qu'aux postes correspondant à ton bloc fonctionnel.



**LA CFDT FINANCES PUBLIQUES DÉNONCE LE REFUS DE L'ADMINISTRATION DE PUBLIER LE NOMBRE DE POSTES OUVERTS PAR BLOC FONCTIONNEL DANS CHAQUE DIRECTION. CETTE INFORMATION, POURTANT CONNUE ET DÉJÀ COMMUNIQUÉE PAR LE PASSÉ, EST ESSENTIELLE POUR PERMETTRE AUX STAGIAIRES DE CHOISIR EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE ENTRE UN MÉTIER À LA DGFIP ET UNE ZONE GÉOGRAPHIQUE.**



# DÉLAIS DE SÉJOUR

Ton affectation est soumise à certaines règles :

- Un délai de séjour de 3 ans dans la spécialité (fiscalité, gestion publique, cadastre, publicité foncière ou informatique)
- Un délai de séjour sur le poste d'affectation

MOTIF DE MOBILITÉ	POINT DE DÉPART DU CALCUL DU DÉLAI	DÉLAI MINIMAL DE SÉJOUR DANS L'AFFECTATION	MOBILITÉ POSSIBLE AU	DÉLAI RÉDUIT EN CAS DE SITUATION PRIORITAIRE
TIRE AFFECTATION	A/c du 01/09/2025	3 ans	01/09/2028	
AFFECTATION SUR POSTE AU CHOIX	A/c du 01/09/2026	3 ans	01/09/2029	01/09/2027



**LA CFDT REVENDIQUE DES RÈGLES CLAIRES ET TRANSPARENTES EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, CONNUES DES L'INSCRIPTION AU CONCOURS.**

**ELLE S'OPPOSE AUSSI**

**- À L'ALLONGEMENT DES DÉLAIS DE SÉJOUR**

**- A L'AFFECTATION AU DÉPARTEMENT QUI RÉDUIT LA VISIBILITÉ DES AGENTS SUR LEUR AFFECTATION FINALE**

## TITULARISATION

### RÔLE DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

La Commission d'évaluation des compétences (CEC) examine les cas des stagiaires n'ayant pas validé toute leur formation.

Après les avoir entendus, elle peut proposer à la commission administrative paritaire :

- un redoublement
- un retour dans leur corps d'origine
- une prolongation du stage pratique (si la formation théorique est validée mais pas la pratique)
- un licenciement (cas de situation grave)



**EN CAS DE DIFFICULTÉS LORS DE LA FORMATION THÉORIQUE OU AU COURS DU STAGE PROBATOIRE, PRENDS RAPIDEMENT L'ATTACHE DES MILITANTS CFDT POUR QU'ILS PUISSENT T'ACCOMPAGNER. NE RESTE PAS SEUL !**



Toulouse



Clermont-Ferrand



Noisiel

# RECLASSEMENT

*Décret n°2006-1827 du 23 décembre 2006 relatif aux règles du classement d'échelon consécutif à la nomination dans certains corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat.*

Le décret du 23 décembre 2006 transcrivant les dispositions de l'accord Jacob **signé par la CFDT** permet le reclassement dès l'entrée à l'ENFIP et non plus à la sortie. C'est un gain salarial important pour l'année de scolarité (jusqu'à 200 €/mois).

## DÉJÀ FONCTIONNAIRE ?

Si tu étais déjà fonctionnaire dans une autre administration, ton ancienneté est calculée comme pour les lauréats du concours déjà agents de la DGFIP.

Tu es placé en détachement de droit de ton administration d'origine le temps de la formation.

## SALARIÉ DU PRIVÉ ?

La reprise des années effectuées dans le secteur privé a été intégrée dans les décrets d'application des accords Jacob, **signés par la CFDT**. Elle permet, sous certaines conditions, de récupérer la moitié de la durée d'activité salariée dans le secteur privé dans la limite de 14 ans (soit 7 ans de reprise maximum).

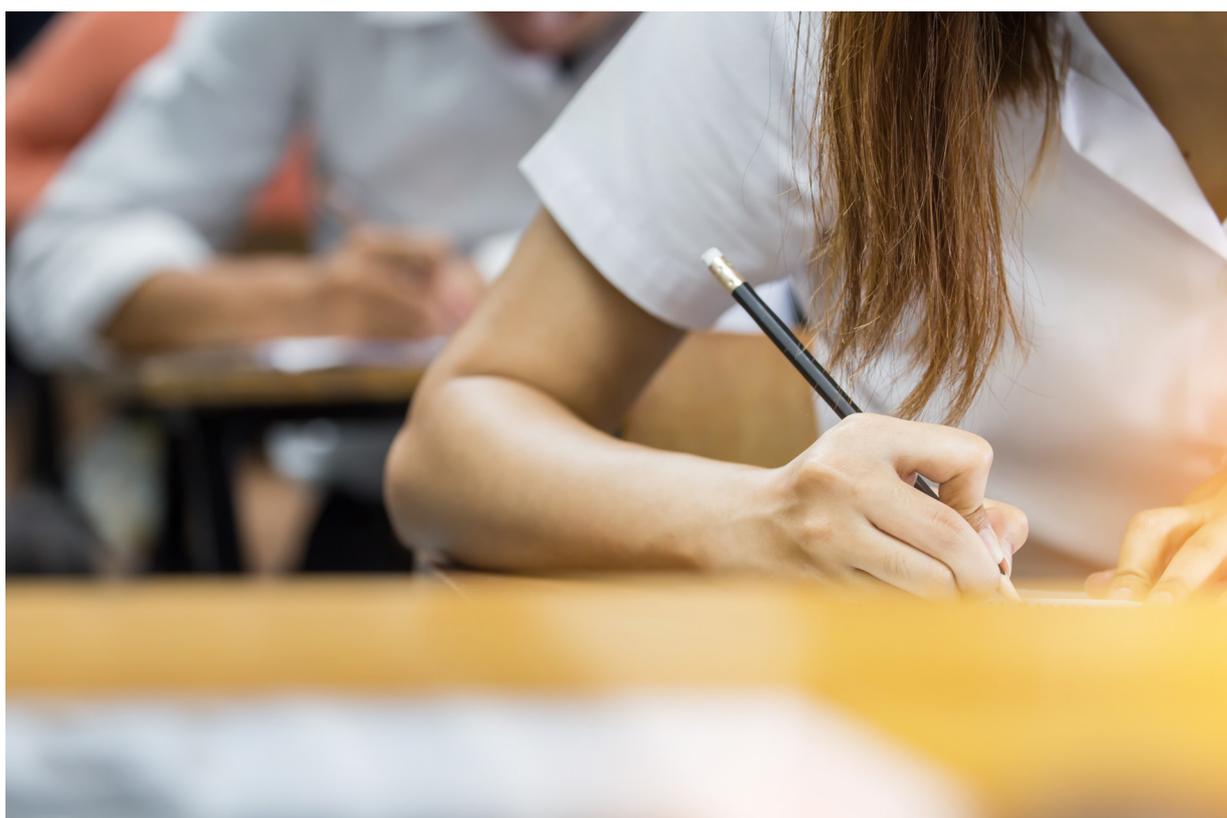


**POUR BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF, TU DOIS FOURNIR TOUS LES DOCUMENTS (CONTRATS DE TRAVAIL, FICHES DE PAIE, ETC...) PERMETTANT D'ATTESTER DE TON NIVEAU D'EMPLOI AVANT D'INTÉGRER LA DGFIP.**



**LA CFDT VEILLERA À CE QUE LES RECLASSEMENTS INTERVIENNENT LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE. N'HÉSITE PAS À CONTACTER LES MILITANTS CFDT DANS LES ÉCOLES !**

**TU ÉTAIS DÉJÀ FONCTIONNAIRE ?  
FLASHE CE CODE QR POUR  
CONNAÎTRE  
TON NOUVEL INDICE.**



# LIRE SA FEUILLE DE PAIE

En plus du traitement de base, les agents perçoivent des primes variables selon leur service, leur catégorie et leurs missions.

Ce système de primes est la principale cause des écarts de rémunération entre les catégories et au sein même d'une catégorie.

Ces différences s'expliquent surtout par les allocations complémentaires de fonction (ACF) et les primes de rendement.



**SALAIRE NET (AVANT PRÉLÈVEMENT A LA SOURCE) POUR UN INSPECTEUR EN DÉBUT DE CARRIÈRE : ENVIRON 2 500 €.**

## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION

### TRAITEMENT BRUT

[Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite loi Le Pors. - Article 20](#)

Le traitement brut est calculé en multipliant la valeur de l'indice majoré avec la valeur du point d'indice.

**LA VALEUR DU POINT D'INDICE MAJORÉ EST DE 4,92275 €.**



**APRÈS AVOIR ÉTÉ GELÉE PLUSIEURS ANNÉES ET APRÈS UNE PETITE AUGMENTATION LE 1ER JUILLET 2022, LA VALEUR DU POINT D'INDICE EST PASSÉE À 4,92275 € AU 1ER JUILLET 2023. UNE PROGRESSION ENCORE TRÈS INSUFFISANTE POUR COMPENSER LES PERTES DE POUVOIR D'ACHAT ACCUMULÉES PAR LES FONCTIONNAIRES.**

Un inspecteur stagiaire - qui ne bénéficie pas d'un reclassement - débute avec un indice de rémunération de 366. Son traitement brut mensuel sera donc de 1 801,73 € ( $366 \times 4,92275$ ).



**LA CFDT CONTINUE À EXIGER UNE REMISE À PLAT DES RÉMUNÉRATIONS ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES AGENTS PUBLICS.**

### SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT

[Décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation art.10 à 12.](#)

Le supplément familial de traitement (SFT) est un complément de rémunération versé à tout agent public (fonctionnaire ou contractuel) qui a au moins un enfant de moins de 20 ans à charge.

Pour un couple d'agents publics, le SFT n'est versé qu'à un seul d'entre vous, sur la base d'une déclaration commune de choix du bénéficiaire. Ce choix peut être modifié au terme d'un délai d'un an.

Le montant du SFT varie en fonction du nombre d'enfants à charge.

Il se compose d'une part fixe et d'une part proportionnelle à votre traitement indiciaire brut dans la limite de montants plancher et plafond.



**LA CFDT REVENDIQUE UN SFT DÉ-HIÉRARCHISÉ, C'EST-À-DIRE IDENTIQUE QUEL QUE SOIT L'INDICE DU FONCTIONNAIRE, AINSI QU'UN REHAUSSEMENT SIGNIFICATIF POUR LE PREMIER ENFANT : IL EST ACTUELLEMENT DE 2,29 € PAR MOIS.**

Supplément familial de traitement				
Nombre d'enfants	Part fixe	Part proportionnelle au traitement brut	Minimum mensuel	Maximum mensuel
1	2,29 €	-	2,29 €	2,29 €
2	10,67 €	3 %	77,71 €	117,29 €
3	15,24 €	8 %	194,03 €	299,57 €
Par enfant supplémentaire	4,57 €	6 %	138,66 €	217,82 €

# TOUTES LES PRIMES ET INDEMNITÉS

## INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

[Décret n° 2002-62 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des administrations centrales](#)  
et

[Arrêté du 12 mai 2014 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés](#)

Cette indemnité mensuelle est égale à 8,33 % du traitement indiciaire majoré de l'agent.

## ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONS (ACF)

[Décret n°2002-710 du 2 mai 2002](#) et [Arrêté du 21 juillet 2014](#)

Les ACF sont déterminées selon 4 critères : technicité, sujétions particulières, responsabilités particulières, expertise et encadrement. La valeur unitaire annuelle d'un point d'ACF est égale à 55,05 €.

 **LA CFDT A SIGNÉ À L'AUTOMNE 2024 L'ACCORD REVALORISANT LES PRIMES À LA DGFIP, OBTENANT 10 POINTS D'ACF TECHNICITÉ EN PLUS, SOIT 550 € BRUTS ANNUELS.**

## INDEMNITÉ MENSUELLE DE TECHNICITÉ (IMT)

[Décret n° 2010-1568 du 15 décembre 2010](#) et [Arrêté du 10 mars 2017](#)

D'un montant fixe, elle est égale à 106,76 € par mois et est soumise à pension.

 **LA CFDT REVENDIQUE UNE HARMONISATION PAR LE HAUT DES TAUX DE L'IMT AU SEIN DES MINISTÈRES**

## INDEMNITÉ DE COMPENSATION DE LA HAUSSE DE LA CSG

[Décret n° 2017-1889 du 30 décembre 2017](#)

Au 1er janvier 2018, une indemnité compensatrice de la hausse de la CSG a été attribuée aux fonctionnaires et aux agents contractuels. Son montant varie selon que les fonctionnaires et agents contractuels ont été nommés ou recrutés avant 2018 ou à partir de 2018.

	MODE DE CALCUL DE L'INDEMNITÉ COMPENSATRICE DE LA HAUSSE DE LA CSG
RECRUTÉ OU NOMMÉ AVANT 2018	$[(\text{Rémunération brute annuelle 2017 soumise à CSG} \times 1,6702\%) - (\text{montant annuel de vos cotisations payées en 2017 pour la contribution exceptionnelle de solidarité})] \times 1,1053^*$
RECRUTÉ OU NOMMÉ À PARTIR DE 2018	Rémunération brute mensuelle soumise à CSG $\times 0,76\%$

*\*Il s'agit d'un montant annuel*

 **LA CFDT DÉNONCE LA HAUSSE DE LA CSG.**

## PRIME DE RENDEMENT (PR)

[Décret n°45-1753 du 6 août 1945 relatif aux primes de rendement pouvant être attribuées aux fonctionnaires des finances](#)

Elle est calculée à partir d'un barème qui varie en fonction du grade voire de l'échelon.

Le barème prévoit une distinction hors Île-de-France/Île-de-France.

	ÎLE-DE-FRANCE	HORS ÎLE-DE-FRANCE
	<i>Montant annuel</i>	
Inspecteur 10è et 11è échelon	6 353,90 €	5 920,42 €
Inspecteur du 7è au 9è échelon	5 365,40 €	4 971,46 €
Inspecteur du 1er au 6è échelon	4 376,90 €	4 062,04 €



# ÉLÉMENTS À DÉDUIRE

## CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE (CSG)

[Articles L136-1 et L136-1-1 du code de la sécurité sociale et L136-8](#)

La CSG est prélevée à compter du 1er janvier 2018 au taux de 9,2 % sur le montant du traitement brut, de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement, ainsi que des primes, après déduction d'un abattement pour frais professionnels de 1,75 % de ce montant. Cet abattement s'applique dans la limite de quatre fois le plafond annuel de la sécurité sociale.

## CONTRIBUTION AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE SOCIALE (CRDS)

[Ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996](#)

La CRDS est prélevée au taux de 0,5 % sur le montant du traitement brut, de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement, ainsi que des primes, après déduction d'un abattement pour frais professionnels de 1,75 % de ce montant.

## RETENUE POUR PENSION CIVILE

[Décret n° 2010-1749 du 30 décembre 2010 portant relèvement du taux de cotisation des fonctionnaires, des militaires et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat](#) et [Décret n° 2014-1531 du 17 décembre 2014 relatif au taux des cotisations d'allocations familiales et d'assurance vieillesse de divers régimes de sécurité sociale](#).

La cotisation pour pension s'élève à 11,10 % depuis le 1er janvier 2020.

## RETENUE POUR PENSION CIVILE SUR L'IMT

[Décret n° 2010-1568 du 15 décembre 2010 relatif à l'indemnité mensuelle de technicité des personnels des ministères économique et financier](#)

Le taux de retenue est de 20 % de l'IMT.

## RÉGIME DE RETRAITE ADDITIONNELLE

[Décret n°2004-569 du 18 juin 2004 relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique](#).

La cotisation au régime de retraite additionnelle s'applique aux éléments de rémunération de toute nature perçus et non cotisés au titre de la couverture vieillesse (indemnité de résidence, supplément familial de traitement, primes, rémunération des activités accessoires...), dans la limite de 20 % du traitement indiciaire brut annuel. Il donne lieu à une cotisation au taux global de 10 % répartie entre une part Etat de 5% et une part agent de 5%.

Au total cela correspond à 1 % de retenue sur le traitement brut.

## TRANSFERT PRIME/POINTS

[Décret n° 2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre de la mesure dite du « transfert primes/points »](#)

En transformant une partie des primes en points d'indice pour augmenter le traitement brut, s'est posée la question des cotisations sociales. En effet, les primes ne sont pas soumises aux cotisations sociales pour pension. Pour pallier la baisse du traitement brut due à l'application de ces retenues pour pension, la CFDT a revendiqué une compensation qu'elle a obtenue : chaque agent a donc un ou deux points d'indice en plus du seul fait du transfert « primes-points ».

 **LA CFDT DÉFEND LE MAINTIEN DU POUVOIR D'ACHAT ET L'AUGMENTATION DES BAS SALAIRES. ELLE LUTTE POUR LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS LIÉES AUX PRIMES, PEU PRISES EN COMPTE POUR LA RETRAITE.**



# RÉMUNÉRATION PENDANT LA FORMATION THÉORIQUE

Pendant la formation théorique, tu perçois un traitement brut, complété par l'IFTS, l'IMT, éventuellement le supplément familial de traitement, une prime de rendement spécifique et des indemnités de stage.

## PRIME DE RENDEMENT DES STAGIAIRES

Ta prime de rendement dépend de ta situation avant ton entrée en formation :

	MONTANT	
	ANNUEL	MENSUEL
EXTERNES	2 950,50 €	245,88 €
INTERNES → ex-agents de catégorie C → ex-contrôleurs 2 <sup>e</sup> classe du 1 <sup>er</sup> au 6 <sup>e</sup> échelon	4 870,50 €	405,88 €
INTERNES → ex-contrôleurs 2 <sup>e</sup> classe à partir du 7 <sup>e</sup> échelon → ex-contrôleurs 1 <sup>ère</sup> classe → ex-contrôleurs principaux	5 470,50 €	455,88 €

## LE DROIT À L'INFORMATION SYNDICALE

### LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

Chaque agent a le droit de participer chaque année à une assemblée générale de section d'une journée. La demande d'autorisation d'absence doit être déposée au moins trois jours avant.

### LES HEURES MENSUELLES D'INFORMATION SYNDICALES (HMI)

Chaque agent a l'autorisation d'assister à une réunion d'une heure tous les mois. Ces réunions sont l'occasion de t'informer sur les affectations, les métiers de la DGFIP, les services sociaux mais aussi de répondre à toutes les questions que tu te poses. Alors venez nombreux aux HMI organisées par la CFDT.

### LE CONSEIL DE PROMOTION

Chaque année est élu un conseil de promotion. Composé de stagiaires, il a vocation à porter les revendications des stagiaires auprès de l'administration. Des stagiaires élus sous la bannière de la CFDT te défendent.



**TU RECHERCHES UN SYNDICAT QUI NÉGOCIE DES DROITS NOUVEAUX, QUI DÉFEND LES INTÉRÊTS DE TOUS LES AGENTS, POUR UN SYNDICALISME UTILE, HUMAIN, CONSTRUCTIF ET À L'ÉCOUTE ?**

**VIENS REPRÉSENTER LA CFDT AU CONSEIL DE PROMOTION**

# INDEMNITÉ DE STAGE

[Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État](#), [Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de stage](#) et [Titre III de l'Arrêté du 1er novembre 2006](#)

Cette indemnité, versée aux stagiaires en fonction de leur situation et de la durée de la formation, vise à couvrir les frais induits pour suivre le cycle de formation.

Le taux de base quotidien est de 9,40 € auquel est attribué un coefficient de 1 à 3.

Le stagiaire a le choix entre le versement de l'indemnité de stage selon le mode dégressif ou le mode linéaire.

		ÉCOLE HORS RÉSIDENCES ADMINISTRATIVES ET FAMILIALES		ÉCOLE DANS LA RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE OU FAMILIALE
		SYSTÈME DÉGRESSIF	SYSTÈME LINÉAIRE	
1ER MOIS	Sept.	846 €	446,50 €	282 €
2È MOIS	Oct.	564 €	446,50 €	282 €
3È MOIS	Nov.	564 €	446,50 €	282 €
4È MOIS	Déc.	564 €	446,50 €	282 €
5È MOIS	Jan.	564 €	446,50 €	282 €
6È MOIS	Fév.	564 €	446,50 €	282 €
7È MOIS	Mars	282 €	446,50 €	0 €
8È MOIS	Avril	282 €	446,50 €	0 €
9È MOIS	Mai	282 €	446,50 €	282 €
10È MOIS	Juin	282 €	446,50 €	282 €
11È MOIS	Juil.	282 €	446,50 €	282 €
12È MOIS	Août	282 €	446,50 €	282 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 358 €</b>		<b>2 820 €</b>

 **LA CFDT REVENDIQUE UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS À LA FORMATION INITIALE ET UNE REVALORISATION DE L'INDEMNITÉ DE STAGE, BLOQUÉE DEPUIS 2006 !**

## FRAIS DE DÉPLACEMENT

### Pour tous les stagiaires

A la fin de la formation théorique, tous les inspecteurs stagiaires bénéficient de la prise en charge d'un aller simple entre

- la résidence où est situé l'établissement de formation de l'ENFIP
- et
- la résidence du déroulement du stage pratique probatoire dans les services

### Particularité pour les stagiaires déjà fonctionnaires

(Lauréats du concours interne et lauréats du concours externe issus d'une administration financière ou non)

Les agents de la DGFIP bénéficient de délais de route pour rejoindre l'ENFIP. Les stagiaires venant d'autres administrations peuvent aussi en bénéficier.

[Renseignez-vous auprès des militants CFDT.](#)

Ils peuvent bénéficier, en début de formation théorique, du remboursement d'un aller simple entre

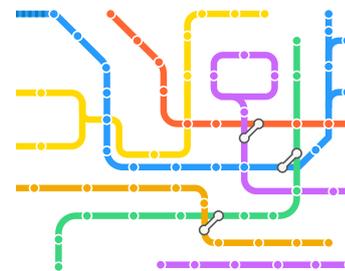
- leur résidence familiale ou la résidence administrative où ils étaient affectés avant l'entrée en formation,
- et
- la résidence où est situé l'établissement de formation de l'ENFIP

### Montant de la prise en charge

Tarif le moins élevé du transport en commun le mieux adapté au déplacement, y compris en cas d'utilisation du véhicule personnel.

## FRAIS DE TRANSPORT « DOMICILE-TRAVAIL »

Les inspecteurs stagiaires bénéficient, durant leur formation initiale, de la prise en charge partielle [dans la limite de 101,75 €/mois] des trajets effectués quotidiennement en transport en commun entre leur domicile et l'établissement de formation de l'ENFiP, puis entre leur domicile et le lieu de la formation pratique dans les services.



## FRAIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

*Décret n°90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat.*

Dans le cadre d'une promotion et sous certaines conditions, les inspecteurs stagiaires internes peuvent bénéficier de la prise en charge des frais de changement de résidence (frais de déplacement et de transport de son mobilier).



**CES FRAIS NE SONT REMBOURSÉS PAR L'ADMINISTRATION QU'APRÈS LA TITULARISATION DU STAGIAIRE.**

### COMPTE SUR NOUS POUR T'ACCOMPAGNER LORS DE TA PRISE DE POSTE !

#### BONNE SCOLARITÉ

Adhérer à la CFDT est aujourd'hui plus encore une nécessité, notamment pour répondre à la volonté affichée d'isoler des agents, de les livrer à eux-mêmes.

Le travail des militants et élus consiste à conseiller les adhérents dans leurs demandes de mutations, en les informant sur les règles de mobilité, sur la probabilité qu'ils ont d'obtenir la mutation demandée, sur les métiers auxquels ils aspirent, sur la constitution de dossier pour les agents demandant des mutations spécifiques (priorité pour handicap, rapprochement familial...), puis à les mettre en contact avec les sections locales CFDT de leur future direction d'affectation pour préparer leur mutation locale.



**VOUS N'ATTENDEZ PAS  
L'INONDATION POUR VOUS ASSURER**

...

**PROTÉGEZ  
AUSSI VOS DROITS,  
REJOIGNEZ-NOUS !**

[www.cfdt.fr/adhesion](http://www.cfdt.fr/adhesion)





FINANCES

# BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e)

Mme

M.

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

**ADHÈRE À LA CFDT**

## Coordonnées personnelles

Adresse :

Mél personnel :

Téléphone portable : | | | | | | | | | |

## Renseignements professionnels

N° d'agent ou matricule :

Mél prof :

Direction :

Service d'affectation :

Téléphone professionnel : | | | | | | | | | |

Ville :

Portable professionnel : | | | | | | | | | |

## **RÉFÉRENCES POUR LA COTISATION ANNUELLE**

Grade :

Catégorie (A ou B ou C) :

Echelon :

Indice :

Quotité de travail : %

Salaire imposable mensuel :

**A REMETTRE À UN MILITANT OU  
A RENVoyer À L'ADRESSE :**

**CFDT Finances  
51 avenue Simon Bolivar  
75019 Paris**

## **MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA**

Référence unique de mandat | | | | | | | | | |  
(à compléter par le syndicat)

**Type de paiement : Récurrent**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**CRÉANCIER : CFDT**

**ICS : FR88ZZZ254894**

**Coordonnées du syndicat**

**Nom du titulaire du compte à débiter**

**IBAN du compte à débiter** | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

**Fait à** Le

**Signature**

**Mentions légales :** Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires à la gestion de l'adhésion à la CFDT. La base légale de traitement est l'intérêt légitime car ces données permettent de fournir à l'adhérent des informations professionnelles, syndicales ou des services liés à son adhésion. Ces données sont à usage exclusif de la CFDT et ne sont pas communiquées à des tiers, ni commercialisées. Elles sont enregistrées sur le référentiel national CFDT, conservées par le syndicat en charge de leur traitement et gardées 5 ans en archives intermédiaires après le départ de l'adhérent puis supprimées définitivement. Tout adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement de ses données qu'il peut exercer à tout moment aux coordonnées précisées sur ce bulletin d'adhésion ou dans son espace en ligne. Si elles ne sont pas satisfaites du traitement de leur demande, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). L'adhésion à la CFDT ouvre à ses adhérents un accès en ligne, accessible sur <https://monespace.cfdt.fr>. Après avoir activé son compte l'adhérent peut notamment modifier ses informations personnelles et contacter son syndicat CFDT.